



Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le **24 OCT. 2024**

ID : 032-253200240-20241023-2024_113-DE

DÉLIBÉRATION 2024-113

Nombre de membres en exercice : **68**
Nombre de membres présents lors de la délibération : **6**
Nombre de membres ayant donné procuration :
Nombre de membres remplacés par leurs suppléants : **1**
Date de convocation : **17/10/2024**
Date d'envoi à la SP de condom : **24/10/2024**
Date de publication : **24/10/2024**
Votes contre :
Votes pour : **6**
Abstentions :

L'an deux mille vingt-quatre et le 22 octobre à quatorze heures, le Comité Syndical Armagnac Ténarèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son siège Z.I."Lauron" - Route de Nogaro - 32800 EAUZE, sous la présidence de **Monsieur Nicolas MELIET, Président.**

Présents : Mme BRIANE Huguette, Mr JORIEUX Michel, Mr MELIET Nicolas, Mr MILLIEZ Philippe, Mme MONGIS Nadine, Mr RENARD Jean-Pierre.

Excusés remplacés par : Mr CAZZOLA Bruno remplacé par Mr MILLIEZ Philippe.

Ayant donné procuration:

Absents excusés: Mr ALBINET David, Mme ARSLANIAN Geneviève, Mr BEGUE Christophe, Mr BOUE Guy, Mr CAZES Jérôme, Mr CAZZOLA Bruno, Mme CHIVA Amandine, Mme COLLADELLO Marie-Claire, Mme DELLA VALLE Valérie, Mme DESPAX Nelly, Mr DONA Edouard, Mr DUBOUCH Joël, Mme ESPERON Patricia, Mr ESPIAU Joël, Mr FALTRAUER Franck, Mr FARGUES Jean-Bernard, Mr FASOLO Robert, Mr GOURGUES Gérard, Mme GRILLON Hélène, Mr KUTCHUKIAN Grégoire, Mr LABURTHE Michel, Mme LABORDE Marie-Clémence, Mme LABORDE NOYER Martine, Mme LANEQUE Valérie, Mr LUSSAGNET Wilfried, Mr MEYROUS Jérôme, Mme MONDIN SEAILLES Christiane, Mme NEGRINI Régine, Mme PENA Roselyne, Mme PETITJEAN Marion, Mr QUINTILLA Christophe, Mr SAINT-MARTIN Joël, Mr SCARAVETTI Henri, Mr TIMOTHEE Frédéric, Mr TOURNE Jean-Pierre, Mme TOURNIER Elisabeth.

Absents: Mr AXMANN Roland, Mr BELLOT Daniel, Mr BENJADDI Miloud, Mr BEYRIES Philippe, Mr BEZERRA Gérard, Mr CECEILLE Gérard, Mme CLAVE Gabrielle, Mme DHAINAUT Annie, Mr DULERM Pierre, Mr DURAND Georges-Manuel, Mr FERNANDEZ Xavier, Mr GABAS Michel, Mr GIACOMAZZI Stéphane, Mr JAUMAIN Jérôme, Mme LACAVE Delphine, Mr LAFORE Michaël, Mr LAFFORGUE Mathieu, Mr LAMORT Pierre, Mr LANSMANT Sébastien, Mr MAO Jean-Pierre, Mr MONTARET Jérôme, Mr MINIAYLO Pierre, Mr PHILIP Alain, Mme PINSOLLES Nicole, Mr PIQUEMAL Vincent, Mr ROBERT François, Mr ROZES Xavier.

Participant sans droit de vote : Mme CAMPAGNOLLE Dorothée, DGS.

Secrétaire de séance : Mr Jean-Pierre RENARD

Considérant que le Comité syndical régulièrement convoqué le 9 octobre 2024 n'a pas pu se réunir le 16 octobre 2024 faute de quorum,

Considérant que le Comité syndical a été à nouveau convoqué le 17 octobre 2024 à la date du 22 octobre 2024, soit dans un intervalle d'au moins trois jours, et qu'aucune condition de quorum n'est requise,

Le Président déclare en ouverture de séance que le Conseil syndical peut régulièrement se réunir pour délibérer sur l'ordre du jour.

Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le 24 OCT. 2024

ID : 032-253200240-20241023-2024_113-DE

Commission Locale de l'Eau Eaux souterraines de Gascogne : désignation d'un représentant du SAT 32

Monsieur le Président expose à l'Assemblée,

L'émergence d'un schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) pour les eaux souterraines de Gascogne est en cours. Le Syndicat Armagnac Ténarèze (SAT) est impliqué depuis 2018 dans la concertation ayant conduit à l'émergence du SAGE, et depuis 2020 grâce à la convention de partenariat qui lie l'Institution Adour et les collectivités productrices d'eau potable depuis ces ressources.

Une commission locale de l'eau (CLE) doit être à présent constituée par arrêté préfectoral conformément à la réglementation. Il s'agit de l'instance de concertation qui pilote l'élaboration puis la mise en œuvre de ce schéma.

En accord avec la proposition du comité de pilotage auquel le SAT participe et en lien avec la Préfète des Landes, responsable de ce SAGE, il est proposé au SAT de participer au travail d'élaboration du SAGE en dédiant un siège à notre collectivité au sein de la CLE.

Le président propose de représenter le SAT au sein de cette instance.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité désigne Monsieur Nicolas MELIET, Président, comme représentant du Syndicat Armagnac Ténarèze au sein de la Commission Locale de l'Eau Eaux souterraines de Gascogne.

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Fait à EAUZE, le 23 octobre 2024

Le Président,

Nicolas MELIET

Syndicat Armagnac Ténarèze
* EAU ASSAINISSEMENT *
N° Tel 05 62 09 82 99
Lauron - 32800 EAUZE